



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travail, emploi et formation professionnelle : personnel

Question écrite n° 13656

Texte de la question

M Michel Destot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le mécontentement des contrôleurs du travail. Ces contrôleurs attendent depuis des années que leurs fonctions soient redéfinies et qu'une revalorisation pluri-annuelle de leur grille indiciaire soit engagée. Au-delà des soixante postes supplémentaires créés en 1989 et du crédit de 11 MF voté pour 1989, afin d'améliorer leur situation indemnitaire et statutaire, le Gouvernement s'était engagé à organiser en 1989 des discussions avec les organisations syndicales représentatives, afin de définir clairement les missions imparties aux contrôleurs du travail et d'en tirer les conséquences en termes statutaires. Or, il semble que la prime promise de 875 francs n'ait pas encore été versée, et que les négociations pient. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour que les négociations reprennent et qu'elles puissent déboucher sur des solutions qui pourront être prises en compte dans le budget 1990.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est rappelé à l'honorable parlementaire que les contrôleurs du travail ont bénéficié, en application du décret no 89-328 du 22 mai 1989, de la création d'une indemnité spéciale destinée à tenir compte de la spécificité de leurs fonctions. Le taux moyen indemnitaire est ainsi passé de 8,85 à 12 p 100 du traitement moyen annuel des corps concernés. En outre, la loi no 89-488 du 10 juillet 1989 vient de tirer les conséquences de l'évolution des missions des contrôleurs du travail, en adaptant la définition de leur rôle et de leur place au sein des services avec la réalité de leurs fonctions. Enfin, le projet de loi de finances pour 1990 prévoit de poursuivre l'effort déjà entrepris en 1989 en faveur des intéressés, tant au plan de la revalorisation de leur régime indemnitaire, qu'au plan de l'amélioration de leurs possibilités de promotion.

Données clés

Auteur : [M. Destot Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13656

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2386